



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1085-12

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que :

1. Lors de sa séance du 13 mai 2024, le conseil a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1085-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 1085 AFIN DE MODIFIER LES TERRITOIRES À URBANISATION OPTIMALE

2. Ce règlement a fait l'objet de certificats de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire, émis par la Municipalité régionale de comté Les Moulins le 19 juin 2024 et entre en vigueur ce même jour.

3. Ce règlement peut être consulté au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville, 3034, chemin Sainte-Marie, à Mascouche, durant les heures de bureau et sur le site web de la Ville au <https://mascouche.ca/mairie/avis-publics/>.

Certifié à Mascouche, le 26 juin 2024.

L'assistant-greffier,

Original signé par

Me Charles Turcot

CT/sg